

Bulletin annuel 2022



Avenches
CAMPING
PORT
PLAGE

Bienvenue !

A tous nos locataires du camping et du port,

Le comité d'Avenches Tourisme et son personnel vous remercient pour la compréhension et la résilience dont vous avez fait preuve durant cette saison 2021, marquée non seulement par les restrictions sanitaires toujours en vigueur, mais aussi par les restrictions liées à la crue. Nous nous réjouissons de vous accueillir pour une nouvelle saison, tout en espérant des conditions qui ne devraient être que meilleures.



Sommaire

Camping Port d'Avenches – Informations et horaires	2
Avenches Tourisme - Organigramme	3
Camping d'Avenches - Informations générales concernant l'administration, l'exploitation et le règlement	4
Obligation d'assurance contre l'incendie pour caravanes	7
Camping d'Avenches – Tarifs 2022.....	8
Port d'Avenches - Informations générales concernant l'administration, l'exploitation et le règlement	9
Port d'Avenches – Tarifs 2022	11
Numéros d'urgences.....	12
Vos commerces au camping d'Avenches	13
Service religieux.....	15
Activités et manifestations	16
Manifestations à Avenches en 2022.....	19
Découvrir Avenches autrement.....	20
A visiter à Avenches.....	21

Camping Port d'Avenches – Informations et horaires

Camping

Exploitant	Avenches Tourisme
Administrateur	Pascal Dedelley
Gérante	Marilyne Forrer
Ouverture réception	du 1 ^{er} avril au 1 ^{er} juillet 2022 de 9h00 à 12h00 – de 14h00 à 18h00 du 2 juillet au 15 août 2022 de 8h00 à 20h00 du 16 août au 2 octobre 2022 de 9h00 à 12h00 – de 14h00 à 18h00
Téléphone	026 675 17 50
Site internet	www.camping-avenches.ch
Email	camping@avenches.ch
	@campingportplageavenches



Port

Exploitant	Avenches Tourisme
Administrateur	Alexander Grebien
Garde-port	Marilyne Forrer
Téléphone	079 611 14 74 ou 026 675 17 50
Ouverture réception	du 1 ^{er} avril au 2 octobre 2022

Comité de direction

Présidente
Monic Bessard Administration générale Finances Sociétés locales

Port
Alexander Grebien Administrateur

Camping
Pascal Dedelley Administrateur

Bâtiments
Fernand Corminboeuf Administrateur

Ville - Infrastructures
Emmanuel Cressier Vice-président Administrateur

Office du Tourisme
Martial Meystre Directeur Comptabilité financière Ressources humaines

Secrétariat
Liliane Bessard Secrétaire comptable

Personnel

Office du Tourisme
Anne Pittet Coordinatrice Communication & Développement Produits
Julie Marion Collaboratrice d'accueil
Pascale Rapo Collaboratrice d'accueil
Daniela Ackermann Collaboratrice d'accueil

Camping / Port
Marilyne Forrer Gérante du camping et garde-port
Jacqueline Neuhaus Collaboratrice de la réception
Corinne Rapin Collaboratrice de la réception
Joëlle Frochaux Collaboratrice de la réception
Stefan Forrer Contremaître d'exploitation
Georgio Mura Employé d'exploitation

Camping d'Avenches - Informations générales concernant l'administration, l'exploitation et le règlement

Contrat/Facture

Le contrat de location pour une place à la saison est valable du 1^{er} avril au 2 octobre 2022. Il est valable uniquement pour le locataire, son conjoint/e et ses enfants mineurs. Il se renouvellera tacitement de saison en saison, sauf résiliation écrite de l'une des deux parties.

Le préavis de résiliation pour l'année suivante doit parvenir à Avenches Tourisme au plus tard le 30 septembre de l'année en cours. Les résiliations tardives seront frappées de frais administratifs.

Tous les nouveaux locataires reçoivent 2 exemplaires du contrat de location qui doivent être signés et renvoyés à Avenches Tourisme. La copie du client sera réexpédiée par courrier postal.

Pour le paiement de la facture, nos clients utilisent le bulletin annexé. L'échéance est fixée au 31 décembre 2021, délai de paiement à 30 jours.

Les chèques REKA ne sont pas acceptés pour le règlement d'une location à la saison.

Le formulaire d'inscription annexé doit être rempli et déposé à la réception au plus tard fin avril. Dans le cas contraire, des sanctions seront prises pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat de location.

Sous-location

La sous-location est interdite. Si le locataire prête son installation à une personne, celle-ci doit s'annoncer à la réception et s'acquitter des diverses taxes.

Taxes et frais à régler à la réception

Toute personne en visite, passant la nuit sur un emplacement, doit s'annoncer à la réception. Un émolument de CHF 8.30-, plus CHF 2.- (taxe de séjour) par adulte/nuit sont perçus.

Pour le remplacement d'une carte de barrière ou d'une vignette perdue, prière de s'adresser à la réception. Leur remplacement sera effectué contre paiement des frais publiés.

Défibrillateur - AED

Un défibrillateur semi-automatique est à la disposition au Restaurant de la Plage.

En dehors des heures d'ouverture du Restaurant, adressez-vous à la réception ou au 079 611 14 74.

Tout notre personnel a été formé à son utilisation.

Gaz

Nous vous rappelons que votre caravane doit être équipée d'une attestation valable du contrôle technique du gaz. Ce contrôle, valable 3 ans, peut-être effectué par exemple par l'entreprise Treyvaud Caravanes à Avenches, habilitée à fournir cette attestation. Une copie de l'attestation doit être fournie à la réception du camping.

Les installations externes à la caravane fonctionnant au gaz doivent être aussi contrôlées.

Chiens

Les propriétaires de chiens sont priés de s'annoncer à la réception et de payer la taxe correspondante au début de la saison. Dorénavant, un contrôle sera effectué pour savoir si votre chien est annoncé.

Les chiens et les chats doivent être tenus en laisse et sont interdits dans la zone de bain, les plages et les locaux sanitaires.

Emplacement

Un seul coffre / caisse de dimension standard est autorisé par parcelle.

Sur toutes les places, l'article 9 du règlement doit être appliqué. La pose de 11 dalles au maximum est autorisée.

Dans tout le camping, les dalles doivent être enlevées et empilées sur palettes pour l'hivernage.

Au sol sont autorisés des tapis perforés, dallettes plastiques perforées ; sont interdits tapis de fond et sous-couche étanches (plastique, bâches).

Mats de drapeaux/antennes/paraboles/divers

Ces accessoires sont à fixer à la caravane, sans creuser le sol.

Règlement du camping

Il est affiché sur les panneaux d'information du camping et du port. Il est également disponible à la réception.

Hivernage des caravanes

Pour tous les campeurs

Hors saison, il ne reste sur le terrain du camping que votre caravane (sans rien dessous). Votre caisse et l'éventuel plancher sont rangés sur palettes, selon les indications de notre personnel.

Les locataires qui évacuent leur caravane en hiver sont priés d'en avvertir la réception avant le **2 octobre 2022**.

La taxe d'hivernage leur sera restituée. **Dans ce cas, la place doit être libérée de tous objets (caisse et plancher).**

Les auvents, planchers et autres installations doivent être démontés au plus tard le 2 octobre 2022 et mis sur palette. La place doit être tondue et nettoyée.

Caravanes déplacées

Les caravanes sont déplacées comme à l'accoutumée, selon le tableau affiché à la réception. Renseignements et conseils auprès de notre personnel.

Remise en place 2022 (seul. caravanes)	du 14 mars au 31 mars 2022
Montage des fonds	dès le 26 mars 2022
Montage des auvents	dès le 1^{er} avril 2022
Démontage des auvents + pavillons	jusqu'au 2 octobre 2022
Déplacement 2022/2023	dès le 26 septembre jusqu'au 9 octobre 2022
Ouverture des blocs sanitaires :	1^{er} avril 2022
Autorisation de dormir au camping :	1^{er} avril au 1^{er} octobre 2022
Électricité :	Coupée hors saison

Déplacement de caravane

Sur demande expresse, nous déplaçons votre caravane en automne, ainsi qu'au printemps contre un montant forfaitaire de CHF 30.- (TVA exclue) par déplacement (rendez-vous à fixer à la réception). Pour l'exécution du déplacement, une décharge devra être signée. Dans ce cas, votre caravane doit être en état de rouler, les pneus gonflés, les béquilles levées et le numéro de l'emplacement clairement visible. Si ces conditions ne sont pas respectées, nous ne déplacerons pas votre caravane et nous vous demanderons de vous organiser vous-même. Si

le 9 octobre 2022, votre caravane n'est pas déplacée, nous la déplacerons à vos risques et encaisserons une taxe selon le tarif horaire.

Si vous vendez votre caravane, cette dernière ira en hivernage sur le parking jusqu'au 15 mars 2023 au maximum.

Barrières

Les barrières sont bloquées de 22h00 à 07h00 toute l'année. Les ayants-droit ont accès avec la carte de 07h00 à 22h00, **uniquement pour charger et décharger des marchandises.**

Vignettes de parking

Nous vous demandons de les mettre bien en évidence derrière le pare-brise avant gauche (côté conducteur). Merci ! Les voitures bâchées doivent avoir une lucarne pour une bonne visibilité de la vignette.

Lors de contrôles, **les propriétaires de véhicules sans carte ou celle de l'année précédente devront s'acquitter d'une amende de CHF 40.-.**

Le numéro d'immatriculation du véhicule en faute sera enregistré.

Déchetterie

Nous allons continuer à desservir la déchetterie selon l'horaire affiché (feuillet disponible à la réception). Le tri des déchets est un poste important pour notre image de marque et notre budget. Nous vous demandons d'être encore plus vigilants lors du tri de vos ordures.

En écoutant les conseils de notre personnel et en suivant leurs indications et directives, nous atteindrons encore de meilleurs objectifs. Merci.

Les poubelles installées vers les éviers sont réservées uniquement aux déchets alimentaires, pas de verre, métal et PET.

Un récupérateur de capsules Nespresso, ainsi qu'un récupérateur pour les canettes en aluminium sont à disposition à la déchetterie.

Un endroit est aménagé pour vider et déposer les déchets de poissons à côté de la rampe de mise à l'eau.

Entretien des places louées

Nous avons constaté que certaines places n'étaient pas entretenues (gazon). Si par négligence du locataire, la place n'était pas tondu, Avenches Tourisme facturera le travail à raison de CHF 75.- (TVA exclue) par tonte.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit d'arracher ou de tailler les arbres et les haies existantes et de créer des jardinets ou des plantations, sans l'accord de notre responsable.

En cas de résiliation de la parcelle, la place sera contrôlée par un membre de notre personnel uniquement sur rendez-vous (à fixer à la réception du camping).

Animaux et hygiène

Par mesure d'hygiène, il est interdit d'emmener dans les blocs sanitaires les chiens ou d'autres animaux domestiques. Il n'est en outre pas autorisé de laver ces derniers dans les éviers à vaisselle ou lavabos. Une douche pour chiens est à disposition au port.

Feux d'artifices et drones

L'utilisation de feux d'artifices et engins pyrotechniques **est interdite toute l'année** sur l'ensemble de la zone (camping, port, plages, forêt et parking). Ceci pour des raisons de sécurité, y compris le 1^{er} Août.

L'utilisation de drones ou engins similaires **est strictement interdite** sur l'ensemble des camping, port, plages et leurs dépendances.

Couvert et tables

Vous pouvez disposer du couvert sur réservation à la réception du camping. Les tables ne sont pas déplaçables sur vos emplacements ou sur les plages.

Nous demandons également lors de l'utilisation du couvert, qu'il soit rendu propre (les tables également).

Dès 22h00 et jusqu'à 7h00, le calme est requis dans le camping et ses alentours.

Durant les mois de juin, juillet et août de 23h00 à 7h00.

Dès 23 heures, le couvert doit être libre et propre, sauf en cas d'animations officielles.

Nous souhaitons à tous nos hôtes une belle et agréable saison 2022.

Obligation d'assurance contre l'incendie pour caravanes

Selon une information qui vous est déjà parvenue, votre caravane stationnée sur notre camping doit être assurée dans le canton de Vaud. En effet, la loi (LAI) mentionne à l'article 27 :

Toute personne ayant en sa possession des biens mobiliers situés dans le canton est tenue de les assurer auprès de l'établissement Cantonal d'Assurance (ECA). Cette obligation ne s'étend pas aux biens mobiliers introduits dans le canton et déjà assurés auprès de compagnies concessionnaires en Suisse, à condition que le possesseur présente à l'ECA la police qui la validera ou non. En cas de non validation, ces biens doivent être assurés auprès de l'ECA. A l'expiration de la police et au plus tard cinq ans après leur introduction dans le canton, ils doivent être assurés auprès de l'ECA.

Les personnes qui ne se trouvent pas dans une situation telle que mentionnée ci-dessus et qui refusent l'établissement d'une police d'assurance mobilière sont passibles d'une amende de CHF 50.- à CHF 5000.-.

Les personnes qui n'ont pas encore assuré leur matériel sont priées de conclure une assurance telle que prescrite. Des formulaires sont à disposition à la réception du camping. Le taux de prime est particulièrement avantageux : CHF 4.- par année, pour CHF 1000.- de valeur assurée.

Camping d'Avenches – Tarifs 2022

Saison

(TVA non comprise)

Emplacement au m2	CHF	20.00
Electricité 13 ampères	CHF	220.00
Hivernage	CHF	150.00
Taxe environnementale	CHF	80.00
Taxe séjour communale	CHF	200.00
Frais administratifs	CHF	50.00
Vignette parcage	CHF	60.00
Tonte de gazon (négligence)	CHF	75.00
Déplacement caravane (par intervention)	CHF	30.00
★ Chien	CHF	50.00
★ Carte barrière (dépôt)	CHF	25.00
★ Location tables sous le couvert :		
Avenchois	CHF 8.- / table	
Sociétés & locataires camping / port	CHF 5.- / table	
Wi-Fi	Gratuit	

★ **A payer à la réception**

Port d'Avenches - Informations générales concernant l'administration, l'exploitation et le règlement

Pour toute la saison, notre garde-port Marilyne Forrer peut être atteinte au natel de service au 079 611 14 74. En cas d'absence, contacter la réception du camping qui transmettra.

Mise à l'eau et mise à terre des bateaux 2022

→ Mise à l'eau le samedi 5 mars 2022 de 08h00 à 11h00

→ Mise à terre le samedi 5 novembre 2022 de 08h00 à 12h00

Le bateau est assuré en RC dès qu'il est croché à la grue jusqu'au moment où il est décroché. En revanche, le transport par notre tracteur n'est pas assuré et se fait aux risques et périls du propriétaire de bateau.

Pour le lavage des bateaux, seule l'utilisation des appareils haute-pression mis à disposition par Avenches Tourisme est autorisée, contre paiement.

La place de lavage pour bateaux est hors service le dimanche.

Tous les bateaux hivernant sur notre camping doivent être mis à l'eau au plus tard le 13 mars 2022. En automne pour l'hivernage, ils ne peuvent y être amenés avant le 1^{er} novembre 2022, à l'endroit désigné par notre garde-port.

Notre exploitation au bord du lac de Morat étant mixte, les usagers du port et de la plage doivent également respecter le règlement et les directives du camping d'Avenches.

Le règlement en vigueur pour 2022 est celui qui a été établi le 1^{er} septembre 2010, validé par le Conseil d'Etat vaudois et la Municipalité d'Avenches.

Les mesures pour le parage des voitures sont les mêmes pour le port et pour le camping. Une taxe de parking de CHF. 60.- (TVA exclue) par vignette est débitée directement sur la facture annuelle.

Lors de contrôles, **les propriétaires de véhicules sans carte ou celle de l'année précédente devront s'acquitter d'une amende de CHF 40.-.**

Le numéro d'immatriculation du véhicule en faute sera enregistré.

La barrière principale est bloquée de 22h00 à 07h00 toute l'année. Les ayants-droit avec carte ont accès de 07h00 à 22h00, **uniquement pour charger et décharger des marchandises.**

La taxe environnementale est identique à celle perçue au camping. Les locataires simultanés de nos deux emplacements ne paient évidemment qu'une fois la taxe.

Les propriétaires de chiens (qu'ils soient locataires au camping ou au port) voudront bien s'annoncer à la garde-port ou à la réception du camping. Notre personnel y encaissera l'émolument fixé.

La rampe de mise à l'eau, ainsi que la pompe à matières fécales sont à disposition des navigateurs. L'utilisation de ces deux installations par des plaisanciers qui ne sont pas locataires au port est soumise à une taxe encaissée par la garde-port.

Remorques

Les remorques stationnant sur notre parking prévu à cet effet doivent être équipées de la vignette ad hoc. Ces dernières sont disponibles à la réception du camping.

Facturation

La facturation des places au port et des places à terre se fait au mois de décembre. L'échéance est fixée au 31 décembre 2021, paiement à 30 jours, dès l'échéance.

Contrats

Les contrats doivent être dûment signés et retournés dans les 10 jours dès la réception.

Fauchage des places à terre et des places pour remorques

Le fauchage s'effectue par notre personnel. La taxe est comprise dans le bail.

Carte codifiée / Ouverture des barrières à l'entrée du camping

La carte magnétique personnelle pour l'ouverture de la barrière est incessible. Les contrevenants seront passibles de renvoi du camping et du port.

Les WC invalides sont équipés de serrures Euro-Keys.

Portail d'entrée sur le môle du port

Il ne peut être ouvert et fermé qu'avec une clé. Tous les locataires d'une place à l'eau peuvent s'en procurer une auprès de la garde-port contre un dépôt de CHF 20.- Celle-ci permet également l'accès aux toilettes du restaurant, dès la mise à l'eau, jusqu'à la mise à terre des bateaux (dates voir page précédente).

Electricité

Le forfait électricité de CHF 170.- encaissé sur certaines places, est valable de mars à fin septembre. Hors de cette période un supplément sera perçu.

La responsabilité d'Avenches Tourisme est engagée jusqu'à la prise du potelet.

Nous vous recommandons d'utiliser un câble du type PUR-PUR avec prises de raccordement étanches.

En cas de mauvais état du câble ou des fiches, nous nous réservons le droit de débrancher le courant.

Aux utilisateurs de Stand Up Paddles

(selon une directive des services cantonaux de la navigation)

Les paddles sont interdits dans la zone de bains, au même titre qu'un bateau à rames.

La police peut dénoncer les contrevenants, qui sont passibles d'une amende.

Une zone de départ est prévue à l'ouest du port (direction Salavaux).

A tous nos fidèles et nouveaux navigateurs, nous souhaitons par avance de bons moments sur le lac et une agréable saison nautique 2022.

Port d'Avenches – Tarifs 2022

(TVA non comprise)

Places à l'eau (catégorie 1 à 5)

catégorie	Dimensions maximales (m)	Tarif annuel	Hivernage	Surdim. suppl.	Mise à l'eau Mise à terre
1	1.80 x 5.50	CHF 725.00	CHF 100.00	CHF 120.00	CHF 90.00
1A	2.20 x 5.50	CHF 898.00	CHF 110.00	CHF 120.00	CHF 90.00
2	2.20 x 6.80	CHF 1'040.00	CHF 120.00	CHF 120.00	CHF 90.00
2A	2.50 x 6.80	CHF 1'234.00	CHF 120.00	CHF 120.00	CHF 90.00
3	2.50 x 7.20	CHF 1'428.00	CHF 120.00	CHF 120.00	CHF 100.00
3A	2.50 x 8.00	CHF 1'570.00	CHF 140.00	CHF 500.00	CHF 100.00
4	3.50 x 9.00	CHF 2'305.00	CHF 150.00	CHF 500.00	CHF 120.00
5	3.50 x 11.00	CHF 2'919.00	CHF 200.00		CHF 120.00
A terre	1.70 x 4.50 max. 200 kg	CHF 326.00		CHF 80.00	

Autres tarifs

Raccordement électrique, y compris consommation	CHF 170.00 / saison
Electricité hors saison	CHF 50.00
Parking	CHF 60.00 / saison
Taxe environnementale	CHF 50.00 / saison
Dépôt pour remorques à bateaux	CHF 50.00 / année
Rampe de mise à l'eau (non locataires)	CHF 20.00 / utilisation
Chien	CHF 50.00 / saison
Passerelle latérale	CHF 80.00 / saison
Clé du port (dépôt)	CHF 20.00

Place au port visiteurs

Cat. 1	à 5.50 x 2.20 M	CHF 15.00	/ nuit
Cat. 2	à 6.80 x 2.50 M	CHF 15.00	/ nuit
Cat. 3	à 8.20 x 2.50 M	CHF 20.00	/ nuit
Cat. 4	> 8.00 M	CHF 30.00	/ nuit
Place à terre	à 4.50 x 1.70M 200 kg max.	CHF 6.00	/ nuit

Rabais : 10% dès 10 jours (place)

Taxe de séjour / adulte	CHF 2.00	/ nuit
-------------------------	----------	--------

Numéros d'urgences

Urgences Médecins, pédiatres, dentistes **0848 133 133**

ou **0848 055 055**

Urgences Hôpital HFR Meyriez-Murten **026 306 71 10**

Permanences du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 / samedi, dimanche et jours fériés de 9h00 à 19h00

Urgences Hôpital HIB Payerne 24h/24h **026 662 80 11**

Ambulance **144**

Rega **1414**

Empoisonnements **145**

Service de police **117**

Service du feu **118**



Un défibrillateur-AED est à disposition au Restaurant de la Plage.
En dehors des heures d'ouverture, vous pouvez appeler
le 079 611 14 74 ou le 079 175 24 51

Pharmacies

Pharmacieplus avenchoise, route du Pré-Vert 5b, 1580 Avenches **026 552 55 13**
Sun Store, Centre Milavy, 1580 Avenches **058 878 50 70**

Pharmacies de garde

- Canton de Vaud **0848 133 133**
- Canton de Fribourg **026 304 2 140**

Dentistes

Dentalys, rue Centrale 3, 1580 Avenches **026 662 43 86**

Vétérinaires

Wiedermann Jens, Route du Ruz 10A, 1580 Avenches **026 675 49 03**
Kleintierpraxis am See, Merlachfeld 215, 3280 Murten **026 670 04 04**

Vos commerces au camping d'Avenches

Restaurant de la Plage

Restaurant de La Plage

Camping d'Avenches



Ouverture du vendredi **25 mars** au dimanche **30 octobre 2022**
(sous réserve de modification)

Vous propose :

Menu du lundi

Filets de perches sauce tartare, frites et
Salade

CHF 20.-

Cuisine traditionnelle & exotique

Ouvert 7/7 de 09h00 à 23h00

026 675 43 44 / 079 795 77 59

Gercyane Almeida



retrouvez-nous sur facebook !
@delaplageavenches

Epicerie - Chez Bulloni



Le self-service de la plage ! 026 675 14 26

Horaires d'ouverture : Ouvert 7/7 d'avril à septembre

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Samedi et dimanche de 8h00 à 18h00

Pain frais livré tous les jours

Alimentation générale, boissons, glaces, articles de camping, journaux, jouets et bien plus encore...

Crèmes glacées



CRÈME GLACÉE EM SARL

www.creme-glacee-em.ch

Pour vos manifestations et banquets :

*Soft-ice italiennes et artisanales, arômes du terroir
Sorbets aux fruits suisses
Grands choix de coupes pour vos desserts*



Eveline Michel
Route de Salavaux 41
1595 Faoug
☎ 079 601 19 69

Gaufres et crêpes

CRÊPES



PFANNKUCHEN

GAUFRES



WAFFELN

Ouverture du 1er avril jusqu'à fin août 2022

Avril – mai- juin	samedi-dimanche	dès 13h00
Jours fériés		dès 13h00
Du 1 ^{er} juillet au 15 août	tous les jours	dès 12h00
Dès le 16 août	samedi-dimanche	dès 13h00



La Couronne

SWISS HOTEL LA
COURONNE
A V E N C H E S

Spécialité cuisine
thaïlandaise et japonaise

Le Restaurant de la Couronne à Avenches vous propose de délicieux mets asiatiques à l'emporter :

Avril, mai, juin, septembre	Vendredi, samedi et dimanche	11h00-17h00 ou selon météo
Juillet et août	tous les jours	10h00-20h00 ou selon météo

Service religieux

Chers campeurs,

Votre présence aux portes de notre cité ne nous laisse pas indifférents ! Depuis des années, les églises d'Avenches et du Vully s'efforcent d'être présentes au camping, pour y accueillir les personnes et les familles qui, comme vous, recherchent ici un espace calme et de repos, joint à des activités délassantes.

Le service en allemand que nous proposons est une occasion inédite de rencontre entre les vacanciers que vous êtes et des habitants d'ici.

Le panneau installé non loin du centre d'achats vous informera tout au long de l'été sur d'autres activités, en particulier sur les rencontres d'enfants.

Une animation en collaboration avec kids-team et divers jeux et chants est proposée sous la responsabilité de Stefan Jossen et son équipe.

Enfin, curé et pasteurs sont à votre disposition pour le temps que vous passerez dans notre région et pour lequel nous vous souhaitons un séjour revigorant.

Les églises d'Avenches et du Vully

Culte familial :	Dimanche 24 juillet 2022 à 10h30
Ecole du dimanche :	Dimanche, 11h30-12h00 avec les enfants du 10.07. – 07.08.2021
Rencontres d'enfants :	du 04.07. – 12.08.2021 du lundi au vendredi de 10h30 à 12h15 et de 17h00 à 18h15
Teenspoint adolescents :	mardis et jeudis de 20h15 à 22h00
Eglise évangélique réformée d'Avenches et Vully :	Michel Noverraz, Pasteur 021 331 56 51 www.vullyavenches.eerv.ch
Paroisse catholique d'Avenches et du Vully :	André Fisher, Curé 079 637 51 48 www.cath-vd.ch/avenches
Eglise évangélique Sous-Ville (Avenches):	Stéphane Baehler 026 675 43 84 www.eglisesousville.ch
Deutschsprachige Kirchgemeinde Broyetal :	Patric Reusser-Gerber 078 699 93 30 www.kirchgemeinde-broyetal.ch
Responsable pour le programme des enfants (kids-team):	Stefan & Ursi Jossen 079 432 64 16 www.kids-team.ch

Activités et manifestations

Activités estivales au camping

Durant les vacances d'été, le Camping Port Plage Avenches propose de nombreuses activités ludiques, sportives ou culturelles, afin d'offrir à tous les campeurs des moments de plaisir et de partage !

Stand Up Paddles

Situé sur la gauche de la rampe d'accès au port, Seeland Stand Up vous propose des paddles, pédalos et kayaks à la location.



Ouvert du 15 juin au 15 septembre selon la météo et tous les jours durant les vacances d'été, sous réserve d'une météo favorable.

Seeland Stand Up propose également des cours et animations dans le cadre des animations estivales du camping.

Informations : 079 204 16 15 / info@seelandstandup.ch



@seelanstandup



@factorysportoutlet



Visites guidées publiques

Visitez la ville antique d'Aventicum, le musée romain, la vieille ville d'Avenches ou encore le Haras National Suisse et découvrez leurs histoires passionnantes en compagnie d'un guide, lors d'une visite guidée publique organisée par l'Office du Tourisme d'Avenches.

Informations et inscriptions obligatoires :

www.avenches.ch/visitespubliques

Office du Tourisme d'Avenches, Place de l'Eglise 3, 1580 Avenches

info@avenches.ch, 026 676 99 22



Animations estivales

Notre dynamique équipe d'animateurs vous réserve un programme riche et varié, adapté à tous les âges, durant les vacances d'été !

- Bricolages (lampions du 1^{er} août, cadres photo, etc)
- Cours de sport (paddle, aquagym, judo, crossfit, fitness, danse, stretching, etc)
- Concours et tournois (châteaux de sable, joutes sportives, etc)
- Jeux et animations (jass, pétanque, karaoké, jeux de société, etc)

Le programme hebdomadaire est disponible au panneau d'affichage en face de la réception.

Informations auprès des animateurs ou de la réception du camping.



Manifestations au camping en 2022

Friture de poisson du lac

Les associations régionales de pêche vous proposent de déguster leurs délicieuses fritures de poissons du lac aux dates suivantes (*sous réserve de modification*) :



La Grelottière Avenches 15 & 16 juillet 2022



Sport Fischer Gruppe Düdingen 29 & 30 juillet 2022

Fête nationale du 1^{er} Août au Camping Port Plage

Le 1^{er} Août au Camping Port Plage d'Avenches est l'occasion de célébrer la Fête Nationale dans une ambiance détendue et festive !

De nombreuses animations pour les petits et les grands attendent les campeurs et les visiteurs. Bricolages, animations musicales et concerts, grillades et stands de nourriture, il y en aura pour tous les goûts !

Le programme des animations et activités sera dévoilé au début de l'été.

Informations auprès de la réception du camping



Manifestations à Avenches en 2022

Sous réserve de modification

slowUp Lac de Morat – dimanche 24 avril 2022



Durant une journée, les 32 kilomètres de routes autour du Lac de Morat sont fermés à la circulation motorisée pour laisser place à la mobilité douce. De nombreuses animations, concours ou encore produits du terroir attendent les participants tout au long du parcours.

Informations : www.slowup.ch/lacdemorat



Rock Oz'Arènes – du 10 au 14 août 2022

Le célèbre festival prendra place dans les arènes d'Avenches du 10 au 14 août 2022 pour sa 30^e édition. Une programmation aux sonorités rock, pop, chanson française et musiques électroniques fera danser les festivaliers jusqu'au bout de la nuit !

Informations et billetterie : www.rockozarenes.com



Avenches Tattoo – du 1 au 3 septembre 2022



Évènement incontournable de la fin de l'été, Avenches Tattoo fera raisonner les arènes au son des cornemuses, cuivres et tambours des formations militaires et civiles de renommée internationale. Un show grandiose et authentique !

Informations et billetterie : www.avenchestattoo.ch



Aventiclap – du 6 au 9 octobre 2022

Aventiclap - Festival du Film d'Avenches met le cinéma suisse contemporain en valeur, au travers de projections, de conférences, d'expositions et animations.

Informations et billetterie : www.aventiclap.ch



Biennale des Arts Textiles Contemporains – du 15 au 23 octobre 2022



La quatrième édition du festival entièrement dédié à la création textile prendra de nouveau possession du mobilier urbain de la ville d'Avenches mais également de ses monuments et lieux les plus emblématiques.

Informations : www.elogedufil.ch



Découvrir Avenches autrement

Balade Gourmande à travers Avenches

Gourmandise et curiosité sont deux bien jolis défauts : faites-en vos meilleurs alliés, le temps d'une balade gourmande et historique à travers la riche histoire d'Avenches !

Informations auprès de l'Office du Tourisme d'Avenches

www.avenches.ch/baladegourmande

Office du Tourisme d'Avenches, Place de l'Eglise 3, 1580 Avenches

info@avenches.ch, 026 676 99 22



Crime-Trail

Saurez-vous récolter les indices et résoudre ce meurtre mystère?

« Richard Mestral est retrouvé mort, poignardé dans la cour du château proche de sa villa. Le corps a été découvert le lendemain de sa fête d'anniversaire par sa nièce, qui voulait juste aller promener son chien... »

Partez à la découverte d'Avenches, de sa vieille ville et de ses vestiges romains pour récolter tous les indices qui vous permettront de résoudre cette enquête riche en rebondissements!

Disponible en ligne sur www.crime-trail.ch ou à l'Office du Tourisme d'Avenches

www.avenches.ch/crimetrail

Office du Tourisme d'Avenches, Place de l'Eglise 3, 1580 Avenches

info@avenches.ch, 026 676 99 22



A visiter à Avenches

Aventicum, Capitale des Helvètes, les site et musée romains d'Avenches

Ancienne capitale des Helvètes, Aventicum comptait il y a 2000 ans près de 20'000 habitants. Aujourd'hui, le site entièrement accessible au visiteur regorge de vestiges monumentaux qui rappellent la grandeur de cette importante colonie romaine.

Le Musée romain propose aux visiteurs un aperçu de l'histoire de la ville antique et présente ses objets le plus remarquables et étonnants retrouvés lors de fouilles archéologiques, tel le buste en or de l'empereur Marc-Aurèle, véritable chef d'œuvre d'orfèvrerie.

Site et musée romains d'Avenches

www.avenicum.org

T : 026 557 33 00

musee.romain@vd.ch

Horaires du musée à consulter sur le site internet



@SMRA.Avenicum



La Vieille Ville d'Avenches

Nichée sur sa colline surplombant la plaine de la Broye, la vieille ville d'Avenches jouit d'une histoire riche et passionnante.

Une brochure et un parcours vous emmènent à la découverte des monuments emblématiques de la vieille ville, de son histoire et des nombreuses anecdotes qui leur sont liées.

Informations auprès de l'Office du Tourisme d'Avenches

www.avenches.ch/vieilleville

Office du Tourisme d'Avenches, Place de l'Eglise 3, 1580 Avenches

info@avenches.ch, 026 676 99 22



Capitale du cheval, Haras National Suisse et Institut Equestre National d'Avenches (IENA)
Centre de compétence de la Confédération pour les équidés, le Haras National Suisse favorise et soutient également le développement durable de l'unique race de chevaux suisses, le Franches-Montagnes.

Un parcours didactique vous accompagne à la découverte des activités du Haras, de ses nombreux métiers qui le font vivre et de son travail de mise en valeur du cheval Franches-Montagnes.

Fait unique en Suisse romande, de nombreux couples de cigognes nichent chaque année dans de grands nids aménagés et dans les arbres entourant le Haras.

Créé en 1999 et entièrement dédié aux sports équestres, l'Institut Equestre National d'Avenches (IENA) organise durant l'année de nombreuses manifestations sportives. Courses de trot et de galop, concours hippiques de saut, de dressage ou encore complets, le programme est riche et ne manquera pas d'attirer les amoureux de la plus belle conquête de l'homme.

Haras National Suisse

T : 058 482 61 11



@harasnationalsuisse

www.harasnational.ch

Institut Equestre National d'Avenches

T : 026 676 76 76



@iena.avenches



@iena.avenches



Office du Tourisme d'Avenches

De nombreuses activités peuvent être pratiquées dans les régions d'Avenches, de la Broye et du Lac de Morat. L'Office du Tourisme d'Avenches est à votre disposition pour tout renseignement.



Place de l'Eglise 3
1580 Avenches

T 026 676 99 22

info@avenches.ch

avenches.ch



@avenchestourisme



@avenchestourisme

Horaires d'ouverture

Haute saison (01.05 - 31.08)

du lundi au vendredi
Samedi

9h00-17h30
10h00-16h00

Basse saison (01.09 - 30.04)

du lundi au vendredi

9h30-12h00
13h00-16h30



La ville d'Avenches est inscrite aux Plus Beaux Villages de Suisse

www.borghisvizzera.ch